

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 09/03/1974 portant délégation de signature

n° 09/03/1974

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 mars 1974

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1974

Date du numéro
25 mars 1974

VISAS

Le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947, modifié par le décret n° 68-666 du 19 juillet 1968, autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature

Vu le décret du 1^{er} mars 1974 portant nomination des membres du Gouvernement

Vu le décret n° 74-210 du 7 mars 1974 relatif aux attributions du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer

Vu l'arrêté du 2 mars 1974 portant nomination au cabinet du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Délégation permanente de signature est donnée à M. Martin Kirsch, directeur du cabinet, pour signer, au nom du secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé des départements et territoires d'outre-mer, tous actes, arrêtés ou décisions, à l'exclusion des décrets. Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.